

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de DRUELLE BALSAC se sont réunis à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Monique FOURNIER, Maire.

Date de la convocation :	02/09/2026
Membres en exercice :	26
Présents :	22
Qui ont pris part à la délibération :	25

Etaient présents : Hervé BARTOLOZZI, Nicolas BONHOMME, Marlène CAZOR, Guillaume CHAMBERT, Audrey COLLINET, Laurent COT, Séverine DELTORT, Antonin FABRE, Monique FOURNIER, Sylvie GARIEL, Geneviève GONZALEZ, Julien GOMBERT, Benjamin JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Elise LORTHIOIR, Julien MARTINEZ, Benjamin PALOUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Joëlle ROMEO, Audrey ROUTHE, Marlène URSULE

Absents et excusés : Jean-Louis CABRIT (absent en début de séance, pouvoir à Monique FOURNIER), Pierre JOFFRE, Catherine LAFON (donne pouvoir à Marlène CAZOR), Emilie POMMIE (donne pouvoir à Elise LORTHIOIR).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marlène CAZOR a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

06 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION AVEYRON GAMES EVENT : MANIFESTATION ANIM'AVEYRON 2026
--

Madame la Maire informe que la troisième édition du festival aveyronnais dédié à la pop culture et dénommé « Anim'Aveyron » (connu sous l'entité « Games of Geek ») sera organisé les 26 et 27 septembre 2026 sur la commune de Druelle Balsac, par l'association Aveyron Games Event (AGE).

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de la collectivité pour animer son nouveau festival.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable pour accueillir cette manifestation comme indiqué ci-dessus,
- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 340 €,
- de porter les crédits à la prochaine décision modificative,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette manifestation.

La Maire,
Signé, Monique FOURNIER
Acte dématérialisé



La Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le
Transmise en Préfecture le

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>